



FEUILLET SPÉCIAL SOLIDARITÉ UKRAÏNE

Au vu de la situation internationale actuelle et des propositions gouvernementales, le conseil municipal s'emploie à orienter la publication du Mont-Dauphin infos de ce printemps autour d'un feuillet spécial sur l'accueil des exilés Ukrainiens au sein de notre commune si le besoin s'en faisait sentir.

-Contexte international

Depuis jeudi 24 février 2022, la Russie est entrée en guerre contre l'Ukraine, mettant sur les routes de nombreux ukrainiens souhaitant fuir les conflits armés et protéger leur famille.

-Contexte dans l'Union européenne

L'Union Européenne a clairement exprimé la nécessité d'accueil de la population ukrainienne. : Le jeudi 3 mars, en activant la directive de 2001, elle valide d'accorder à tout ukrainien une "protection temporaire" avec un droit de séjour de 6 mois reconductible pendant 3 ans et avec accès à un travail, au système scolaire et aux soins médicaux dans les pays de l'UE.

-Contexte national

Dans son discours du 25 février 2022, le président Mr Macron a explicité que la France prendrait sa part pour assister la population ukrainienne. Pour cela, les ukrainiens titulaires d'un titre de séjour de 90 jours peuvent dès à présent demander à le prolonger.

Le ministère de l'Intérieur a également demandé aux préfets de recenser et de coordonner les aides disponibles sur les territoires. Les élus et maires des Hautes- Alpes doivent donc faire remonter à notre préfète les possibilités, notamment d'hébergement, disponibles dans nos communes. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542>

Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques

-Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info>

-Cette plateforme a pour vocation de recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des partenaires associatifs « de confiance », connus de l'Etat, dans un contexte où des initiatives de tous ordres pourraient se développer.

-De manière plus générale, la France est signataire de la Convention de Genève depuis 1951 qui stipule qu'un réfugié ne devrait pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées.

<https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

Cela exclut les demandes d'entrée et/ou de résidence sur le territoire français pour des motifs uniquement économiques, qui relèvent eux des consulats français dans le pays de nationalité du demandeur et sont régis par d'autres textes que la Convention de Genève.

Enfin, L'Anvita (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants), soutient également la mobilisation des communes, métropoles, départements et régions pour accueillir les réfugiés ukrainiens. <https://www.anvita.fr/fr/nos-actualites/view/communiqu-e-de-presse-solidarite-avec-lukraine>

-Contexte municipal

Aujourd'hui, nous vous sollicitons pour mesurer la volonté des villageois d'engager des démarches avec une vraie dynamique de village :

-Dans un premier temps il s'agit de recenser les possibilités d'accueil solidaire sur la commune comme l'Etat en a fait la demande, et de voir si vous désirez créer une dynamique de village autour de cet accueil.

A ces fins, **nous vous soumettons un questionnaire qui peut être déposé en format papier à la mairie.**

Le site internet citoyen : <http://www.cercles.montdauphin.vauban.fr> vous permettra de le remplir en ligne de participer et d'échanger sur cette mobilisation

Nom :
Téléphone :

Prénom :
Mail :

L'accueil de réfugiés ukrainiens implique un engagement sur une période indéfinie pouvant être longue, aussi il est important de connaître les moyens humains que chacun peut proposer.

Cette main tendue reste sur le principe du volontariat et un engagement dans un domaine d'aide n'implique absolument pas d'être sollicité dans d'autres domaines.

Cependant, les forces de chaque volonté individuelle pourraient être décuplées par une organisation plus collective. C'est ce que nous voulons interroger et ce questionnaire a été créé à cette fin.

Afin de faire un point sur les possibilités collectives de notre commune à réagir de manière concertée :

1. Êtes vous favorable à votre engagement dans une organisation collective autogérées au sein de votre commune de Mont Dauphin dans l'accueil de réfugiés Ukrainien ?

Oui

Non

Je ne me sens pas concerné(e)

2. Si oui de quelle manière ?

Coordination des hébergements recensés au sein de la commune

Coordination des aides autour des ressources de la vie quotidienne

Aide financière aux acteurs locaux d'aide à l'urgence

Autre :

3. Je peux proposer un hébergement :

Chambre

Appartement

Non

4. Sur quelle durée ?

Tant que c'est nécessaire

1 mois max

Autre

5. Précisez qui vous pourriez accueillir:

Homme(s)

Femmes(s)

Couple(s)

Enfant(s) Seul(s)

En famille

6. Nombre d'enfant(s)/adolescent(s) seul(s) que je peux accueillir :

Un

Deux

3 ou plus combien ?

7. Quelle tranche d'âge :

Avant 7 ans

De 7 à 11 ans

De 11 à 18 ans

8. Je peux subvenir aux besoins alimentaires ds personnes que j'héberge :

Oui

Non

9. Je peux aider pour des transports :

conduire les personne avec mon véhicule

prêter mon véhicule

Non

10. je peux aider dans les démarches :

administratives

de la vie courante

Au travers de dons

Non

Autre